

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (SARL)

**CHANGEMENT DE GERANT
ET LA MODIFICATION DES STATUTS**

Société à responsabilité limitée A2R

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 50, Boulevard Mortier Hall D 75020 PARIS

RCS : 897 826 590

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 02 février 2026

Le 02 février 2026 à 10h

Les associés de la société A2R ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

Madame BENNIA Kafia, gérante démissionnaire

Monsieur BENNIA Adem Yanis associé

Monsieur BENNIA Ryad associé

Monsieur BENNIA Ryan associé

Associés représentés : Néant

Madame BENNIA Kafia, préside l'assemblée. Elle constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- *l'avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 02 janvier 2026*
- *le texte des résolutions soumises aux associés.*

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

- 1- Démission de la gérante actuelle et nomination d'un nouveau gérant
- 2- Modification des statuts
- 3- Accord pour la cession du droit au bail du 23, rue du DR Leray 75013 Paris

La délibération est ensuite déclarée ouverte.

Première résolution :

Après avoir pris connaissance de la décision de Mme BENNIA née BOUKHALFA Kafia de démissionner de son poste de gérante à compter de ce jour.
Sa démission est acceptée

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

Deuxième résolution :

Monsieur BENNIA Adem Yanis né le [REDACTED] à B.B.A (Algérie) et demeurant au 52, [REDACTED] 75020 Paris est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Mr BENNIA Adem Yanis accepte ce poste.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée décide par conséquent que les statuts doivent être modifiés avec la nouvelle gérance

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Décision de céder le droit au bail du fonds de commerce acquis le 22/09/2025 non exploité d'une Boucherie située au [REDACTED] Y [REDACTED]

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heure.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à PARIS, le 02 février 2026

Signature du Président

[REDACTED]